

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2012

L'An Deux Mille Douze, le onze janvier à vingt heures trente minutes.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 4 janvier 2012

**PRESENTS:** GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BERNARD P. LECOMTE JP. BILLY J. MORIN Y GARNIER C. DIGUET E. HAY P. TAILLEFAIT C. MERCERON A.

**ABSENTE EXCUSÉE :** MAIRÉ E.

**ABSENTS :** /

Madame Corinne TAILLEFAIT a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. SUBVENTIONS 2012 SUITE CM20120111-002**

**\*Lescure Musique :** demande le versement de la subvention annuelle ainsi que la réalisation de travaux dans la salle de musique. Il est constaté que l'association ne se sert de la salle que le vendredi soir et que ce n'est pas chauffé dans la semaine. Un devis pour la toiture a été demandé. Des devis seront demandés pour les autres travaux (ballon d'eau chaude, toiture, peintures). Piège à eau à prévoir. Proposition de leur demander de faire un essai dans l'ancienne mairie. Il est demandé de leur rappeler les conditions d'attribution de leur subvention. Il faut noter que l'école de musique pour les enfants est un progrès non négligeable.

**\*Association A.L.E.A. :** Des difficultés financières importantes. Sont en attente de versements de la CAF. Espèrent faire des bénéfices en tenant la buvette du 13 juillet. Une demande d'aide financière exceptionnelle sera probablement faite pour organiser le centre de juillet 2012.

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>Montant Attribué</b>
<b>Lescure Musique de Boismé</b>	<b>720.00 €</b>
<b>Sèvr'Europe</b>	<b>4 enfants x 15 € = 60 € €</b>
<b>Chambre des Métiers</b>	<b>1 enfant x 15 € = 15 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>810.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation pour les établissements du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2011/2012.

#### **2. GESTION DU PERSONNEL :**

Plusieurs agents peuvent prétendre à des avancements de grade c'est pourquoi, il convient de faire une demande d'avis auprès du CTP pour fixer les ratios des grades concernés à 100 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de proposer la fixation des ratios pour les grades concernés à 100 %auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. Dates des élections en 2012 :**

- Elections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012
- Elections législatives les 10 et 17 juin 2012

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE 2011 CM20120111-001**

Monsieur le Maire explique que les travaux en régie concernant les ateliers municipaux n'ont pas été prévus au bon chapitre puisqu'ils ont été mis au chapitre 041 au lieu de 040. Il convient donc de procéder à un virement de crédits comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
	<b>2313/041 Immos en cours construction - 17 223.62 €</b>
	<b>2313/040 Immos en cours construction + 17 223.62 €</b>
	<b>TOTAL 0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative n°3 pour le budget 2011 de la Commune de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

## **3. FUTUR LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE :**

Plusieurs devis sont arrivés concernant le futur lotissement :

- électricité 50 000 €
- eau 42 000 €

Les autres montants ne sont pas encore connus (France Telecom et les autres entreprises). Une sollicitation auprès du Crédit Mutuel sera faite, M. Serge VALAIS vient la semaine prochaine. La réponse de la Caisse d'Épargne est en attente et il faudra également solliciter le Crédit Agricole.

## **CHOIX DU NOM DU FUTUR LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE CM20120111-003**

Monsieur le Maire explique qu'il devient urgent de se prononcer sur le nom du futur lotissement en raison notamment de la réalisation d'un panneau publicitaire.

Plusieurs propositions ont été retenues :

- « Au fil de l'eau »
- « Le domaine du chêne »
- « Le jardin du verger »
- « Le jardin des promesses »
- « Le clos du chêne »
- « Lotissement du Lac »
- « Eco-Quartier du Lac »
- « Lotissement du chêne creux »

Deux propositions sortent du lot : - « Au fil de l'eau » et « Eco-Quartier du Lac ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote ( 3 voix pour « au fil de l'eau », 9 voix pour « Eco-quartier du Lac » et 1 abstention) choisit de dénommer le lotissement « Eco-quartier du Lac ». Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Il faudra réfléchir sur le nom de la rue principale et des allées.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DU PANNEAU PUBLICITAIRE DE L'ECO-QUARTIER DU LAC CM20120111-004**

Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture d'un panneau publicitaire visant à promouvoir la vente des parcelles de l'éco-quartier du Lac :

- PUBLICITÉ PUAUD 290 €HT
- FROUIN PUBLICITÉ 460 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, choisit l'entreprise Publicité PUAUD qui est la moins-disante et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Il est proposé de récupérer l'armature du panneau du Muscadet pour installer le nouveau panneau.

**4. Vœux aux habitants :** Dimanche 15 janvier à 11 h 30. Il faudrait être présent vers 11 h-11 h 15. Boissons : rosé pamplemousse et pétillant de pommes. Brioche comme d'habitude. Un diaporama avec musique sera présenté par la Fraternelle Informatique. Accueil des nouveaux arrivants.

**5. Marché fermier :** le prochain est le 20 janvier à 17 heures. Les 2 suivants seront les 17 février et 23 mars 2012. Les 2 premiers auront lieu dans la salle omnisports puis ensuite les autres auront lieu sur la place de l'Eglise. Les responsables de la buvette sont la Lescure Football le 20 janvier, l'UCAB le 17 février et A.L.E.A. le 23 mars 2012. Le poissonnier de Bressuire sera présent la prochaine fois. Faire les affiches A3 + journaux (mettre à partir de 17 h. Parution le mercredi et le vendredi si possible en plus).

Une subvention pourrait être demandée dans l'avenir par l'UCAB. Un charcutier ainsi qu'un producteur de pineau des Charentes pourraient être présents.

#### **6. DELIBERATION POUR ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORMATION DE D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE CM20120111-005**

Suite à la demande du centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 12 décembre 2011 qui est l'organisme chargé de la formation et de l'assistance informatique, et considérant que notre site informatique a évolué depuis l'acquisition du logiciel multifactorisation, il apparaît nécessaire de conclure un avenant au contrat initial en date du 25 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de signer cet avenant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

#### **7. DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT M. GUY GINGREAU DE FOURNITURES POUR LA REALISATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE CM20120111-006**

Monsieur Guy GINGREAU, ayant réalisé un panneau d'affichage à l'occasion du marché fermier, a dû acheter des petites fournitures pour un montant de 12.50 €. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 12.50 € à Monsieur Guy GINGREAU et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**8. 20 janvier 2012 :** 19 h vœux avec les Pompiers de la Chapelle St Laurent à Boismé. Prévoir pot pour 100 personnes. Proposition de mettre uniquement des boissons sans alcool. A confirmer par Monsieur le Maire à M. Jérôme BILLY. M. le Maire demande à ce que certains conseillers puissent être présents pour faire la vaisselle. Mettre des gâteaux apéritifs.

#### **9. DEMANDE DE LOCATION A PRIX PREFERENTIEL PAR L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE CM20120111-007**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu une demande de l'association « Alcool Assistance » pour louer la salle polyvalente à un prix préférentiel. Le prix normal est de 162 € mais cette association sollicite une réduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, estime que le prix n'est pas excessif et ne souhaite donc pas donner suite à cette demande.

#### **10. Foyer des jeunes :**

Suite au courrier précédent, il s'avère que les jeunes voudraient l'ancien accueil en bas du foyer pour faire une salle de danse. Ils conserveraient le haut en l'état. M. le Maire informe que de l'alcool a été trouvé mercredi dernier : ce serait des restes du réveillon mais certains jeunes consomment de l'alcool en semaine. Possibilité de faire un courrier voire d'avoir une explication avec eux.

La porte a été défoncée. Dans les autres communes, les foyers de jeunes sont régulièrement fermés. Actuellement, ils n'ont plus accès à leur compte car les adresses des trésoriers ne suivent pas au niveau de l'organisme bancaire.

Des jeunes adultes de plus de 18 ans sont parfois présents. Possibilité aussi de contacter les parents référents. Le nouveau bureau est composé comme suit :

- Lucie GÉRON, Présidente
- Célie MERCERON, Secrétaire
- Valentin SIMONNET, Trésorier

Il est à noter que seuls quelques éléments sont responsables des problèmes.

La fermeture de la cave a été décidée pour qu'ils n'y aient plus accès.

Concernant la demande émise dans le courrier pour la salle de danse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (7 abstentions, 0 contre et 6 pour) décide de ne pas donner suite pour le moment en raison du mauvais entretien des locaux déjà à leur disposition et du comportement de certains de leurs membres.

#### **11. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE OMNISPORTS CM20120111-008**

Monsieur Patrice GAUTHIER, Adjoint aux bâtiments, présente deux devis pour la remise en place et le changement de 20 dalles :

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| - SARL EPRON         | 1072.00 € HT |
| - GABORIAUD Jean-Luc | 799.50 € HT  |

Ce sont les mêmes produits, les mêmes plaques, le même format.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, choisit l'entreprise GABORIAUD qui est la moins-disante. Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

CHRONOFEU, qui doit intervenir pour contrôler les postes de désenfumage, ferait cet entretien en même temps pour éviter la location de la nacelle une deuxième fois.

**12. Installations sportives :** La question est posée de savoir s'il ne serait pas temps de refaire les buts pour éviter un accident éventuel ? M. le Maire explique que suite à la visite annuelle du prestataire SÉCURISPORT, le 9 janvier 2012, tout est bon. En effet, l'un des buts a été réparé et l'autre est bon. D'autre part, un but extérieur ayant été refusé, sera enlevé. En mettre un comme en bas. Il faudrait théoriquement renforcer les panneaux de basket : c'est une remarque systématique de l'organisme de sécurité. Ce serait dommage de les enlever.

**13. Nettoyage Ancienne Mairie :** que fait-on de ce parquet stocké dans l'ancienne mairie ? A ce propos, une demande sera faite auprès d'A.L.E.A. pour qu'elle enlève son stock d'affaires et mette ce qui ne l'intéresse plus à la déchetterie. Un courrier sera fait.

**14. Voeux de M. le Député jean GRELLIER :** vendredi 13 janvier à 18 h.

*Séance levée à 22 h 30 min*

*La secrétaire,*

*Les membres présents,*

*Le Maire,*